# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Belgique

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Wash buffer concentrate; part of 'MMP-2 Human,

**ELISA system'** 

Numéro de catalogue RPN 2617

Composant Nombre NIF1504

Description du produit

Type de produit

Autres moyens d'identification Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FournisseurGE Healthcare UK LtdHeures ouvrablesAmersham Place08.30 - 17.00

Little Chalfont
Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : msdslifesciences@ge.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Belgique** GE Healthcare Europe GmbH 0800 73888

Branch office Benelux Kouterveldstraat 20 1831 Diegem

Organisme de conseil/centre antipoison national

Belgique Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum

Hôpital Militaire Reine Astrid

Rue Bruyn Brussels B -1120

Telephone: +32 2 264 9636

Emergency telephone: +32 70 245 245

Fax: +32 2 264 9646 E-mail: info@poisoncentre.be Web site: http://www.poisoncentre.be





# SECTION 2: Identification des dangers

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Définition du produit

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage supplémentaires Non applicable.

### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour

Non applicable.

les enfants

Avertissement tactile de danger Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas Non disponible.

lieu à une classification

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### Substance/préparation

### SECTION 4: Premiers secours

# 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un

médecin.

**Inhalation** En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

**Ingestion** Ne pas ingérer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Protection des sauveteurs Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

# Effets aigus potentiels sur la santé

 Contact avec les yeux
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Inhalation
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Contact avec la peau
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant Traitements spécifiques





### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction inappropriés Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au Aucun danger particulier.

mélanae

Produits de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

Non disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Pour les agents d'intervention

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Grand déversement accidentel

Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir le produit répandu. En cas de petits déversements, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable aux fins d'élimination. Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Placer le produit répandu dans un récipient approprié pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

7.2 Conditions d'un stockage sûr. Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. y compris d'éventuelles

incompatibilités

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Solutions spécifiques au secteur industriel



# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

### Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

### Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

#### Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques la préception

**Protection corporelle** 

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physiqueLiquide.CouleurIncolore.OdeurInodore.Seuil d'odeurNon disponible.pHNon disponible.



Référence Page 4 de 8

Date de validation 20 Mai 2011

Version 1



25006486-6

Point de fusion/point de congélation

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Point d'éclair

Vitesse d'évaporation 0.36 (eau) comparé à acétate de butyle

Inflammabilité (solide, gaz) Durée de combustion Vitesse de combustion

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion

Non applicable.

Pression de vapeur

Non disponible. Densité de vapeur

Densité relative Unique valeur connue: 1.11 (Eau = 1) (Tween 20).

Solubilité(s)

Coefficient de partage n-

octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-inflammation Température de décomposition

Propriétés d'explosivité Non explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et

décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, alcalis et l'humidité.

Propriétés comburantes Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

10.4 Conditions à éviter

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition

dangereux

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé Non disponible.

Sensibilisant

Non disponible. Conclusion/Résumé

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé Cancérogénicité

Non disponible. Conclusion/Résumé

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé



Référence 25006486-6

Page 5 de 8

### <u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé

Informations sur les voies

d'exposition probables

# Effets aigus potentiels sur la santé

Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec la peau Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

# Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation Ingestion

Contact avec la peau Contact avec les yeux

# Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats

Effets potentiels différés

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats

# Effets potentiels différés

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

# Conclusion/Résumé

Généralités

Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité

Effets sur le développement Effets sur la fertilité **Autres informations** 

# **SECTION 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible. Conclusion/Résumé

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

# 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau Non disponible.

(Koc)

Mobilité Non disponible.

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** 

vPvB

# 12.6 Autres effets néfastes



Référence 25006486-6

Page 6 de 8

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Déchets Dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux

tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

#### **Emballage**

Méthodes d'élimination des

déchets

Précautions particulières

# SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport				
14.4 Groupe d'emballage	-	Non disponible.	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement				
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
Autres informations	-	Non disponible.	-	-

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible.

# SECTION 15: Informations réglementaires

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

# Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Non applicable. Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

**Autres Réglementations UE** 

Inventaire d'Europe



Référence 25006486-6

Page 7 de 8

Date de validation 20 Mai 2011



#### Générateurs d'aérosols

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

### **SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë Abréviations et acronymes

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances

et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des mentions H

abrégées

Non applicable.

Texte intégral des classifications

Non applicable.

[CLP/SGH]

Texte intégral des phrases R abrégées

Non applicable.

Texte intégral des classifications

[DSD/DPD]

Non applicable.

20 Mai 2011

Date d'impression

20 Mai 2011

Date d'édition/ Date de révision Date de la précédente édition

Aucune validation antérieure

Version

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

